

LES PROGRAMMES D'ÉCHANGES UNIVERSITAIRES - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2013 - 2014

Erasmus, Séjour d'études (CREPUQ), ISEP (mobilité vers les États-Unis), Stages et Recherches Avancées, Erasmus-Stages (Ex-Leonardo), Profil International (Université du Canada),
Mobilité sur la base des conventions bilatérales vers la zone Océan indien (Australie, Inde, Corée du Sud, Afrique du Sud, Maurice, Madagascar)

DISPOSITIF	A - PUBLIC(S) CONCERNÉS MONTANT(S) OBJECTIF(S)	B - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	C - PIÈCES JUSTIFICATIVES	D - CUMUL POSSIBLE AVEC LES DISPOSITIFS SUIVANTS	E - CAS DE NON CUMUL
	(1) - <u>Public(s) concerné(s)</u> :	(1) Eure de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne	(1) Dossier de candidature présenté par la Direction des Relations Internationales de l'Université.	(1) Bourse Nationale	ALLOCATION STAGE EN MOBILITE OU A LA REUNION « ASPM » pour le même stage
Avancées)	* Étudiants préparant un diplôme délivré par l'Université de La Réunion l'année de la demande :	(2) Eure âgé de moins de 28 ans au ter octobre de l'année de la demande. A - Dérogation possible à la suite d'une interruption involontaire de la scolarité; B - Dérogation possible également pour les candidats âgés de 35 ans au plus à la suite d'une interruption pour cause d'activités professionnelles - examen au cas par cas et sur lettre motivée du candidat.	(2) Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom de l'étudiant (si l'étudiant est mineur, joindre celui des parents accompagné d'une attestation les autorisant à percevoir l'aide sur leur compte	(2) Bourse départementale	
scherc	1 - ERASMUS : étudiants ayant terminé la première année d'étude d'enseignement supérieur ; priorité est donnée aux étudiants ayant achevé la 2ème année de licence	(3) Les parents de l'étudiant doivent résider à La Réunion depuis au moins 2 ans à La Réunion		(3) API Réunion	
tages	2 - CREPUQ : étudiants ayant terminé la première année d'étude d'enseignement supérieur ; priorité est donnée aux étudiants de L3 ou M1	(4) Critères de conditions de ressources pour les non boursiers : Plafond de ressources de 39 515€ ou Quotient Familial de 19 060€ à l'exception d'ISEP.		(4) APM	
es (CREPUQ, ,	3 - ISEP : être inscrit à l'université de La Réunion l'année précédant la mobilité car la candidature s'effectue l'année n-1. Les étudiants peuvent étudier 1 semestre ou 2 semestres (semestre d'automne : mi-août à décembre et semestre d'hiver : janvier à mai) 4 - Programmes d'échanges avec l'Afrique du Sud : étudiant inscrit à l'université de La Réunion au minimum en 2ème année d'anglais	(5) Appréciation au plan pédagogique de la mobilité et priorisation des projets par l'Université de La Réunion. A défaut, la Région se réserve le droit d'opprécier au cas par cas.		(5) ADM	
Erasmus,	5 - Changes avec l'Université : Inde et Corée du Sud : étudiant inscrit à l'université de La Réunion et avoir achevé au moins deux années d'études universitaires				
S UNIVERSIT.	6 - ERASMUS STAGES : étudiant inscrit à l'université de La Réunion devant obligatoirement faire un stage pour valider son année d'étude (durée minimale de 3 mois et maximale de 12 mois) ; sont concernés par ce dispositif les 2ème années de DUT, BTS, licences pro, le Master en Droit International,				
D'ÉCH.	(2) <u>Montant(s) attribué(s)</u> :				
AMMES	* Selon les différents dispositifs et le statut de boursier ou non boursier de l'étudiant				
	(3) - Objectif(s): Favoriser les déplacements des étudiants de l'université de La Réunion où la mobilité est un atout pour l'insertion professionnelle ultérieure.				
	(4) Aide régionale accordée <u>une seule fois par cycle</u> <u>universitaire</u> . Cependant, l'étudiant peut bénéficier également du dispositif "Stages & Recherches" une fois par cycle universitaire.				



20, Place du 20 décembre 1848 Le Barachois 97400 SAINT-DENIS © 0262 31 64 64 8 0262 48 15 93 La guichetjeunes@cr-reunion.fr